

## Séance du Conseil général du 10 mars 2022

Rapport de la Commission de gestion et des finances

### **Préavis municipal N° 4/2022**

relatif à une demande de crédit de CHF 149'080.- pour l'étude, jusqu'aux plans d'exécution, de la rénovation et du changement d'affectation des bâtiments communaux de la maison de commune et de l'ancienne laiterie

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission, désignée par le Conseil général, s'est réunie le mardi 8 février 2022 à la salle du Conseil afin de procéder à l'examen du préavis susmentionné. La séance a débuté à 20h00 et s'est terminée à 20h45.

Etaient présents :

Pour la Municipalité :        Monsieur Georges Cherix, Syndic  
   Madame Nicole Cattano, Conseillère municipale  
   Monsieur Vincenzo Camuglia, Conseiller municipal  
   Monsieur Nicola Cassetta, Conseiller municipal

Excusé :                            Monsieur Frédéric Strittmatter, Conseiller municipal

Pour la Commission :        Madame Monique Romon, Présidente  
   Monsieur Igor Kortchnoï, rapporteur  
   Madame Yolande Riche, membre  
   Monsieur Pascal Muller, membre

Excusé :                            Monsieur Michel Artar, suppléant

Depuis des années, le projet de réfection de l'ancienne laiterie était du style « tu l'auras ». Finalement, il est devenu d'actualité, mais en mieux, car il s'agit de la création du nouveau centre administratif de notre village.

Le projet a tout son sens et est attendu depuis longtemps par ses habitants. Séparer les entités administrative et scolaire est un bon point. A ce stade, ce n'est qu'une esquisse provisoire qui sera affinée en fonction des remarques des Conseillers.ères notamment.

Afin d'éviter des oppositions et des frais de procédure inutiles, la Municipalité s'est engagée à rencontrer les voisins afin de leur présenter ce projet.

La Commission regrette que, malgré les demandes régulières faites au cours des années, tant par les diverses Commissions que par les membres du Conseil général, la Municipalité n'ait pas procédé à un appel d'offres. Cela aurait permis de comparer les prix sachant que, pour chaque pour cent économisé, cela représente, sur un projet estimé à CHF 1'652'000.- HT à CHF 16'520.-, soit près de CHF 18'000.- TTC !

Selon les termes de la Municipalité, ce projet n'est pas compliqué. Dès lors qu'il n'y a pas eu d'appel d'offres, la Commission demande que les honoraires du bureau d'architectes soient renégociés.

A notre connaissance, la procédure pour les marchés publics est la suivante :

Dès que l'on engage des fonds publics, on parle de « marchés publics »

De CHF 1.- à CHF 149'999.- on parle de marché public « de gré à gré », c'est-à-dire qu'une seule entreprise peut être contactée, toutefois, si l'on décide d'en choisir plusieurs, il faut qu'il y en ait au moins 3, on parle alors de marché public « sur invitation ».

De CHF 150'000.- à CHF 249'999.-, on parle de marché public « sur invitation ».

S'il y a plus de CHF 250'000.- engagés, on parle alors de marché public en « procédure ouverte », c'est-à-dire que l'on publie le marché sur la FAO et que n'importe quelle entreprise peut adresser son offre, sur la base d'un cahier des charges, comme pour les marchés publics sur invitation.

Cette procédure permet de traiter toutes les entreprises sur le même pied d'égalité et de faire aussi jouer la concurrence, ceci pour le bien de nos deniers communaux.

La Commission demande qu'à l'avenir la Municipalité respecte cette procédure.

Elle relève que le point 4 des conclusions n'a pas lieu d'être dans ce préavis, mais devra figurer dans celui qui sera présenté afin d'obtenir le financement des travaux.

## **Conclusion**

Dès lors, la Commission vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### **LE CONSEIL GENERAL DE VILLARS-STE-CROIX**

- Vu le préavis municipal N° 04/2022 ;
- Oui le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**d é c i d e :**

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 149'080.- pour l'étude, jusqu'aux plans d'exécution, de la rénovation et du changement d'affectation des bâtiments communaux de la Maison de Commune et de l'Ancienne Laiterie ;
2. De financer :
  - CHF 90'000.- par le montant reçu de l'ECA en 2020 et porté en réserve sur un compte transitoire ;
  - CHF 59'080.- par la trésorerie courante ;
3. D'amortir CHF 59'080.- par un prélèvement sur le compte de réserves pour investissements futurs N° 9282.3 ;
4. De porter au budget de fonctionnement, dès la fin des travaux, l'adaptation des charges usuelles d'exploitation.

Pour la Commission :

La Présidente :



Monique Romon

Le rapporteur :



Igor Kortchnoi

Yolande Riche, membre



Pascal Muller, membre

